

Prélèvement automatique :

Si le payeur est identique à l'abonné, je coche la case et je ne remplis pas le cadre ci-dessous.

Mme* M.*

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Adresse : N° / Rue/ Bât./ Appt. N°*
.....
.....

Code postal*

Ville*

Tél*

*Champs obligatoires

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

C'est la première fois que vous payez par prélèvement

Vous renouvelez votre abonnement AVEC modification des coordonnées bancaires

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CTB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CTB. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et je réglerais le différend avec le créancier.

IBAN*: FR

BIC*:

Identification Créancier SEPA FR76 3000 3036 2000 0204 5500 079

Veillez joindre :
• le versement du 1^{er} mois au comptant de 30€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass. [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB],
• la carte d'identité du payeur, • un RIB ou RIP.

Vous renouvelez votre abonnement SANS modification des coordonnées bancaires

Règlement au comptant :

300€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]

Souscription :

Je m'engage pour une année à partir du..... /...../.....

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel.

Date Signature

Cadre réservé à la CTB

N° de l'abonné Date :

N'oubliez pas de joindre vos justificatifs.

Déposez les pièces ou transmettez-les par courrier :

BOUTIQUE MARINÉO
Centre Commercial de la Liane
Bd Daunou - 62200 Boulogne sur Mer

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

ART.1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après "CGV") s'imposent tant au Payeur qu'à l'Abonné. Le service après-vente de l'abonnement est géré par le Service Commercial de la "CTB".

La CTB se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des Abonnés par voie d'affichage sur le site internet www.marineo.fr ou à l'agence commerciale.

ART.2 - OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CTB en sa qualité d'exploitant propose un abonnement à un abonné pour l'utilisation du réseau Marineo.

ART.3 - CONDITIONS D'UTILISATION

3.1. L'abonnement et le titre de transport correspondant sont strictement personnels et incessibles.

3.2. Le contrat d'abonnement est conclu entre l'Abonné et la société CTB exploitant du réseau Marineo

3.3. L'abonnement annuel Pass'ELIT est rigoureusement personnel. Il est composé d'une carte PASS/PASS personnelle avec photographie du titulaire ci-après désigné "l'Abonné" et chargé d'un abonnement annuel Pass'ELIT.

3.4. L'abonnement Pass'ELIT annuel est utilisable de manière illimitée sur le réseau Marineo dans le périmètre desservi par le réseau.

3.5. Le titre de transport doit être valide par l'Abonné à chaque montée dans le bus ainsi qu'en correspondance et présenté aux vérificateurs en cas de contrôle ; en cas de doute sur l'identité de l'Abonné, la communication d'un justificatif d'identité peut être exigé.

3.6. L'Abonnement est souscrit pour une durée d'un an à compter de sa date de souscription.

ART.4 - TARIF ET PAIEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL PASS'ELIT

4.1. L'abonnement Pass'ELIT est ouvert à tous publics. L'abonnement Pass'ELIT Etude est destinée exclusivement aux personnes âgées de moins de 26 ans au premier jour de souscription de l'abonnement et scolarisées au premier jour de souscription de justificatif. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, le nouveau tarif étant applicable à la date anniversaire de l'abonnement.

4.2. Le prix de l'abonnement annuel est payable au comptant (par carte bancaire, chèques ou espèce) ou par prélèvement automatique. Le prélèvement automatique se fait sur le compte bancaire ou postal d'un majeur ou d'un mineur émancipé (hors livret A, livret jeune, compte épargne), ci-après désigné "le Payeur", qui n'est pas nécessairement l'Abonné.

4.3. Le formulaire de création de l'abonnement doit obligatoirement être accompagné des pièces justificatives suivantes : - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. - Une pièce d'identité, un mandat dûment complété et signé, et pour la souscription d'un abonnement Pass'ELIT Etude, une carte d'étudiant ou un certificat de scolarité en cours de validité.

4.4. En cas de prélèvement automatique : Pour le Pass'ELIT : le paiement se fait en 10 mensualités : la 1^{ère} mensualité se fait au comptant, les 9 mensualités suivantes sont prélevées automatiquement le 6 de chaque mois. Pour le Pass'ELIT Etude, le paiement se fait en 9 mensualités : la 1^{ère} mensualité se fait au comptant, les 8 mensualités suivantes sont prélevées automatiquement le 6 de chaque mois.

4.5. Tout changement d'établissement bancaire, de compte, ou de Payeur, doit être signalé à la CTB dans les meilleurs délais. Le Payeur doit remettre à l'agence Marineo une nouvelle autorisation de prélèvement complétée et signée, un RIB ou un RIP.

4.6. Toute opération ayant une incidence sur les prélèvements doit être effectuée avant le 15 du mois pour prendre effet le 06 du mois suivant (cachet de la poste faisant foi). Après le 15 du mois, elles sont prises en compte pour le prélèvement du deuxième mois suivant.

4.7. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires engendrés sont à la charge du Payeur. Celui-ci devra par ailleurs régler à la CTB une pénalité forfaitaire de 30 € au titre des frais de gestion engagés. Le montant de ces frais, ainsi que le montant de la mensualité rejetée seront reportés sur le prélèvement suivant en sus de la mensualité prévue.

ART. 5 - DROIT DE RETRACTATION

En application des dispositions du Code de la Consommation, il n'y a pas de droit de rétractation.

ART.6 - PERTE, VOL, OU DEGRADATION DU TITRE DE TRANSPORT

6.1. En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata peut être demandé sur présentation d'une pièce d'identité et d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol. Les frais perçus pour la délivrance du duplicata s'élevaient à la somme de 10,00 € qui doivent être payés comptant, lors de la commande de duplicata.

6.2. La dégradation du titre de transport reste l'entière responsabilité de l'Abonné. Dans le cas où la validité du titre de transport ne pourrait être vérifiée pour cause de dégradation trop importante du titre, l'Abonné est tenu de faire réaliser un duplicata. En cas de dégradation due à une usure "d'utilisation normale" validée par le personnel de l'Agence, un duplicata gratuit sera réalisé. En cas de dégradation "anormale" (carte rayée, coupée...etc), le duplicata est à la charge de l'abonné.

6.3. Conformément à la réglementation en vigueur, le titulaire ne peut voyager sans titre de transport. Les titres non validés sont considérés comme des fraudes.

6.4. Les titres de transport achetés par l'Abonné après la perte, la détérioration ou le vol de son titre de transport jusqu'à la délivrance du duplicata ne seront pas remboursés par la CTB.

ART.7 - RESILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT

7.1 - RESILIATION A L'INITIATIVE DU PAYEUR OU DE L'ABONNE.

7.1.1. Pour toute résiliation du contrat à l'initiative du Payeur ou de l'Abonné, un montant forfaitaire de 70 € au titre des frais de gestion devra être versé à la société CTB. Aucun frais de gestion ne sera dû sur présentation de justificatif sur les motifs suivants :

- longue maladie reconnue par la sécurité sociale, sur présentation d'un justificatif ;
 - décès (acte de décès) ;
 - perte d'emploi (justificatif Pôle Emploi) ;
 - déménagement hors du périmètre de transport couvert par Périmètre de Transports Urbains (justificatif du nouveau domicile) ;
 - changement d'établissement scolaire non couvert par le périmètre de transport urbain. (justificatif de scolarité)
- L'abonnement annuel ne pourra être résilié et aucun remboursement ne sera accordé pour les périodes de vacances scolaires.

7.1.2. La demande de résiliation doit être faite par lettre recommandée et adressée à la CTB, Résurgat 3 - 19 rue René Cassin - 62230 OUTREAU.

7.1.3. La résiliation sera effective après remise des justificatifs. Tout mois entamé est dû. Dans tous les cas, la résiliation ne sera effective que le mois suivant la réception du courrier de demande de résiliation.

Les prélèvements cesseront automatiquement, à condition que la demande de résiliation ait été effectuée avant le 15 du mois à midi date effective à réception du courrier. Dans le cas contraire, un dernier prélèvement sera effectué le 06 du mois suivant la restitution du titre.

7.1.4. A la réception du recommandé, la résiliation est considérée comme effective et définitive. Dès lors, si le client désire voyager les jours qui suivent, il devra être muni d'un titre de transport en règle. Aucune compensation ne sera effectuée par la CTB.

7.2 - RESILIATION A L'INITIATIVE DE LA CTB

7.2.1. Le contrat peut être résilié de plein droit par la CTB pour les motifs suivants :

- En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, constitution des pièces fournies par l'Abonné...).
- En cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport, notamment en cas d'utilisation non conforme aux dispositions de l'article 1 des présentes Conditions Générales de vente.
- En cas de deux rejets de prélèvements successifs.

7.2.2. La CTB se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à toute personne qui aurait été, Abonné ou Payeur, à un contrat d'abonnement précédemment résilié pour fraude ou défaut de paiement.

ART.8 - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, la CTB s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, "le RGPD").

La CTB est autorisé à traiter pour le compte de l'Abonné, les données à caractère personnel afin de fournir les prestations objet des présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Données collectées : Les données collectées par la CTB dans le cadre des services qu'elle propose sont les suivantes : nom-prénom-adresse-numéro de téléphone-adresse mail-justificatif de domicile-pièce et photo d'identité-coordonnée bancaire-en cas de souscription d'un Pass' Elit Etude certificat de scolarité ou carte étudiant.

Finalité du traitement : Les données collectées font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion de l'abonnement ELIT, la prospection commerciale, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titre des transports, la réalisation d'analyses statistiques ainsi que la lutte contre la fraude.

Durée de conservation : La durée pendant laquelle la CTB conserve vos données à caractère personnel comprend la période de la relation contractuelle ainsi que les délais légaux de prescription. Il est précisé que les données billettiques sont conservées pour une durée maximale de 48 h.

Destinataires des données : La CTB peut faire appel à des sous-traitants pour exécution de ses services et imposera contractuellement à ses sous-traitants de respecter des obligations de sécurité et de confidentialité, de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements réalisés répondent à l'ensemble de la réglementation applicable et garantissent la protection de vos droits.

Par ailleurs, la CTB peut être amenée à transmettre les données à caractère personnel collectées aux autorités compétentes, tels que les pouvoirs publics, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ("CNIL") ou encore la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ("DGCCRF").

Droit de la personne concernée : Toute personne concernée par le traitement dispose sur justification de son identité :

1. D'un droit d'accès à ses données personnelles vous concernant : Vous avez le droit d'obtenir la confirmation que les données vous concernant sont ou ne sont pas traitées. Si vous exercez ce droit, la CTB vous communiquera une copie des caractéristiques des traitements réalisés sur vos données (les finalités du traitement, les catégories de données concernées, etc.). Ces informations vous seront fournies soit sur support électronique, soit au format papier. Vous pouvez obtenir une copie des données personnelles qui vous concernent sous réserve du respect des droits d'autrui.

2. D'un droit de rectification, si vous constatez que les données vous concernant sont erronées ou incomplètes, vous avez le droit de demander la correction ou la complétude de ces informations.

3. D'un droit à la limitation d'un traitement : Vous avez le droit d'obtenir la limitation d'un traitement de vos données notamment lorsque vous contestez l'exactitude des données, lorsque le traitement est illicite et que vous souhaitez obtenir la résiliation et non l'effacement de vos données ou encore lorsque le responsable de traitement n'a plus besoin des données mais que celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

4. D'un droit d'opposition : Vous pouvez vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement si vous disposez d'un motif légitime et dans le cas où le traitement est fondé sur votre consentement.

Dès lors que vous exercez votre droit d'opposition, vos données ne seront plus traitées. Lorsque le traitement est fondé sur une obligation légale, le droit d'opposition n'est pas applicable. Nous vous informons que la modification ou la suppression interviendra dans les meilleurs délais et au plus tard dans les huit jours ouvrés à compter de la réception de votre demande.

5. D'un droit à l'oubli : Vous pouvez demander l'effacement de vos données dans les cas énumérés à l'article 17 du RGPD : lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été traitées ou collectées, lorsque vos données doivent être effacées au titre d'une obligation légale, lorsqu'elles ont fait l'objet d'un traitement illicite ou encore lorsque vous retirez votre consentement pour la finalité visée.

Toutefois, l'effacement de ces données ne pourra être effectué lorsque le traitement est nécessaire, entre autre, à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information, au respect d'une obligation légale incombant à la CTB, à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

6. D'un droit à la portabilité des données : Vous disposez d'un droit à la portabilité des données que vous avez transmises. Vous pourrez y accéder dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez également demander à ce que ces données soient transmises à un autre responsable de traitement lorsque la technique le permet.

Exercice des droits : Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPO désigné par la CTB à l'adresse mail suivante : dpo-ctb@racine.eu ou par courrier à l'adresse postale suivante : 40 rue de Courcelles, 75008 PARIS.

Pour toute demande d'exercice de vos droits, la CTB pourra vous demander de transmettre un document officiel d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) afin de vérifier que vous êtes bien la personne concernée par les données faisant l'objet de la demande.

Les réponses à vos demandes vous seront communiquées par voie électronique ou papier. La CTB s'engage à répondre à toute demande dans les meilleurs délais et dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de votre demande. Cependant, ce délai pourra être prolongé de deux mois lorsque la demande formulée est complexe ou en raison du nombre de demandes reçues.

Si la CTB ne peut donner suite à votre demande, vous en serez informé dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Les raisons pour lesquelles ce refus vous est opposé seront clairement indiqués. Vous aurez alors la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de former un recours juridictionnel.

CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22

Vous êtes informés qu'en cas de demandes manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, la CTB pourra refuser de donner suite à vos demandes ou exiger le paiement de frais compensant les coûts administratifs supportés pour répondre à vos demandes.

Sécurité des données :

La CTB met en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées afin de garantir la protection des données collectées, et notamment de prévenir la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisée des Données.

A cette fin, des mesures de sécurité telles que l'anonymisation ou le chiffrement des données seront mises en œuvre. Des mesures assurant la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement seront également prises.

Toute violation de sécurité affectant vos données et susceptibles d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés vous sera notifiée dans les meilleurs délais.

Les serveurs utilisés par la CTB pour stocker vos données personnelles sont situées en France. La CTB transmet certaines données personnelles à ses sous-traitants fournissant des prestations nécessaires à la réalisation des prestations. Certains sous-traitants hébergent des données personnelles sur des serveurs situés en dehors de l'Union Européenne. Dès lors, la CTB s'assure qu'ils sont en mesure de garantir le même niveau de protection des données que celui exigé par le RGPD au sein de l'Union Européenne.

Evolution : Les présentes conditions générales de ventes peuvent être modifiées ou aménagées à tout moment en cas d'évolution égale, jurisprudentielle ou en fonction des décisions et recommandations de la CNIL et des usages.

Toute nouvelle version des présentes sera portée à votre connaissance par tout moyen (diffusion par courrier électronique ou sous format papier).

ART.9. VALIDATION DU TITRE DE TRANSPORT

La validation de la carte PASS/PASS est obligatoire à chaque montée et à chaque correspondance à bord des bus.

ART.10. LITIGE ET MEDIATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont régies par le droit français. Toute contestation née de l'application des présentes est de la compétence exclusive des tribunaux de Boulogne-sur-Mer.

En cas de litige sur les conditions d'application du contrat de transport, vous pouvez saisir par écrit la Médiatrice du Groupe RATP si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse apportée par le service clientèle à l'adresse suivante :

mediateurgroupe.ratp.fr
Médiatrice Groupe RATP - LAC LC12 - 54 quai de la Râpée 75599 Paris Cedex 12

marineo

INFORMATIONS & VENTES : BOUTIQUE MARINÉO
Centre Commercial de la Liane
Boulevard Daunou - 62200 BOULOGNE SUR MER
T. 03 21 83 51 51

Tout Public voyagez sans compter...



Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

marineo

GROUPE RATP www.marineo.fr

Abonnement annuel tout public

voyagez librement ...

Pass' ELIT

Voyagez librement sur l'ensemble du réseau Marinéo pendant 12 mois
30€/mois pendant 10 mois
ou 300€ au comptant

2 mois GRATUITS

+5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass

Vos privilèges ELIT

Sur simple présentation de votre **carte Privilèges**, faites le plein d'avantages chez de nombreux commerçants partenaires !
Pour les connaître rendez-vous sur www.marineo.fr

Vous utilisez les transports en commun pour vous rendre au travail ?

Déplacez-vous à moitié prix, votre employeur prend charge au minimum 50% de votre abonnement

Pour connaître les conditions d'attribution de la Prime Transport dans votre entreprise, rapprochez-vous de votre employeur.

Je monte / Je valide

Avec la billettique la validation c'est systématique même en correspondance.

- Un Pass' ELIT non validé = 5€ d'amende
- Si vous oubliez votre carte Pass Pass, pensez à acheter un titre de transport pour être en règle sinon en cas de contrôle vous risquez une amende de 51,50€

Attention : conservez bien votre carte Pass Pass. En cas de perte, vol ou détérioration votre duplicata vous coûtera 10€.



Pour obtenir votre Pass' ELIT les justificatifs à fournir sont :

- **Une carte d'identité** en cours de validité
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- **Une photo d'identité**
 - > En cas de souscription par courrier : une photo récente et de bonne qualité.
 - > Pour toute réalisation de votre carte en Boutique Marinéo : Les agents de vente feront directement votre photo sur place.
- **Votre règlement**
 - > Au comptant : 300€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass. [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]
 - > En cas de prélèvement mensuel [le 6 de chaque mois] : Veuillez joindre :
 - le versement du 1^{er} mois au comptant de 30€ + 5€ si création ou renouvellement de la carte Pass Pass. [Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de la CTB]
 - la carte d'identité du payeur,
 - un RIB ou RIP

VOYAGEZ BIEN *voyagez en règle*

La validation, c'est systématique même en correspondance

Si j'oublie mon support, je dois m'acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

Comment valider ?

A la montée dans le bus votre support sans contact (carte Pass Pass, Billet sans Contact, Ticket QR Code) peut être validé :



Pour valider votre support il suffit de le passer à 1 cm devant la cible.

La cible devient verte et un "bip aigu" retentit. La validation est acceptée.

Vous passez et vous voyagez en toute tranquillité. Si vous faites une correspondance, n'oubliez pas de valider de nouveau votre support.

La cible devient rouge et un "bip grave" retentit.

La validation est refusée.

Plusieurs raisons possibles :

- Vous avez validé votre support trop vite. Validez-le à nouveau.
- Votre support ne contient plus de titre valable. Vous devez le recharger.
- Vous avez atteint votre limite de validation. Attention dans cette situation, vous devez acheter un titre de transport auprès du conducteur.

Si le problème persiste ou si votre carte ne se valide plus, veuillez-vous rendre en Boutique Marinéo.

Attention si vous êtes en situation de fraude :

Abonnement non validé = 5 €
Titre de transport non valable = 34,50 €
Sans titre de transport = 51,50 €

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre carte Pass Pass, rendez-vous en Boutique Marinéo pour établir un duplicata qui vous coûtera 10 €.

En cas d'oubli de votre support sans contact, vous devez vous acquitter d'un titre de transport pour être en règle.

Contrat d'abonnement Pass' ELIT

Je demande la création d'un Pass' ELIT :

Je possède déjà une Carte Pass Pass :

N° de carte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] *

Je complète mes coordonnées :

Mme* M.*

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Adresse : N° / Rue / Bât. / Appt. N°*

Code postal*

Ville*

Tél.*

E-Mail

*Champs obligatoires

